

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS

116^{ème} séance

Jeudi 7 décembre 2017

PROCES-VERBAL

1. Approbation de l'ordre du jour

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, l'ordre du jour proposé pour la séance du jeudi 7 décembre 2017.

2. Approbation du compte-rendu des débats du Conseil d'administration du 23 octobre 2017

Le Conseil d'administration approuve par 20 voix pour et 2 abstentions, le compte-rendu des débats du Conseil d'administration du 23 octobre 2017.

3. Budget initial

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Par 20 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention,

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **25 691 ETPT** sous plafond et **7 565 ETPT** hors plafond
- **3 292 585 681 €** en Autorisations d'engagement dont :
 - **2 414 782 366 €** en personnel
 - **845 019 384 €** en fonctionnement, investissement non programmé
 - **32 783 931 €** en investissement programmé
- **3 333 918 743 €** de crédits de paiement
 - **2 414 782 366 €** en personnel
 - **846 299 902 €** en fonctionnement, investissement non programmé
 - **72 836 475 €** en investissement programmé
- **3 318 544 215 €** de prévisions de recettes
- **-15 374 528 €** de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- **- 10 279 750 €** de variation de trésorerie
- **- 17 679 399 €** de résultat patrimonial
- **152 020 858 €** de capacité d'autofinancement
- **- 15 374 528 €** de variation de fonds de roulement

Article 3 :

Le conseil d'administration autorise le report anticipé des crédits pour les ressources propres banalisées des laboratoires. Les crédits correspondants seront inscrits au premier budget rectificatif de l'exercice 2018*.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

** Pour mémoire, le report des crédits des ressources propres banalisées des laboratoires de 2016 sur 2017 en AE inscrit au BR1 de 2017 a été de 243,1 M€.*

4. Participation du CNRS à la consolidation du capital des SATT Grand Est et Lyon Saint-Etienne (Pulsalys)

- Participation du CNRS à la consolidation du capital de la SATT Grand Est

Le Conseil d'administration autorise par 15 voix pour, 6 voix contre et 2 (non prise de participation au vote) abstentions, la participation du CNRS, à hauteur d'un montant maximal de 653 000€, à l'augmentation de capital prévue en 2017 pour la SATT Grand Est, ainsi qu'à la réduction de capital qui s'en suivra afin de ramener la participation de l'organisme à son niveau initial de 186 000€, sous réserve que l'Agence nationale de la recherche ait préalablement versé les fonds correspondants à l'organisme.

Le Conseil autorise la Présidente à réaliser toute opération nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- Participation du CNRS à la consolidation du capital de la SATT Lyon Saint-Etienne (Pulsalys)

Le Conseil d'administration autorise par 17 voix pour, 6 voix contre la participation du CNRS, à hauteur d'un montant maximal de 2 363 000 €, à l'augmentation de capital prévue en 2017 pour la SATT Lyon Saint-Etienne, ainsi qu'à la réduction de capital qui s'en suivra afin de ramener la participation de l'organisme à son niveau initial de 330 000€, sous réserve que l'Agence nationale de la recherche ait préalablement versé les fonds correspondants à l'organisme.

Le Conseil autorise la Présidente à réaliser toute opération nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5. Rapport sur les personnels mis à disposition auprès d'entreprises (vote)

Le Conseil d'administration prend acte par 20 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir en matière de dispense de remboursement de la rémunération et des charges sociales y afférentes des personnels mis à disposition d'entreprises pour :

- Monsieur Jean-Paul RENAUD auprès de la société RIBOSTRUCT : dispense de remboursement pour une durée de 6 mois ;
- Monsieur Cyrille DERANLOT auprès de la société DAUMET : dispense de remboursement pour une durée de 6 mois ;

- Monsieur Jean-Pierre NOZIERES auprès de la société ANTAIOS : dispense de remboursement pour une durée de 6 mois.

6. Bilan des décisions prises en application de la délégation de pouvoir consentie au Président en matière de gestion immobilière (2015 - 2016)

Le Conseil d'administration prend acte du bilan des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir en matière de gestion immobilière de l'établissement, pour les années 2015 et 2016.

Ce bilan est approuvé, par 20 voix pour et 3 abstentions par le Conseil d'administration

7. Renouvellement de la dérogation pour le montant des indemnités de nuitée dans le cadre des déplacements

Le Conseil adopte, par 20 voix pour et 3 abstentions, les règles de remboursement de l'hébergement pris en charge dans le cadre des missions en métropole au CNRS, définies comme suit, pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2018 :

Proposition de délibération CA du 07 décembre 2017				
Per diem	IdF		Hors IdF	
	Marché mission*	Arrêté	Marché mission*	Arrêté
Régime général				
Chambre simple	120 €	60 €	90 €	60 €
Chambre double	130 €	60 €	110 €	60 €
Experts scientifiques	120 € max et sur justificatifs de frais réels			
Personnalités scientifiques	Frais réels sans plafond, sur décision Président/DGDR			

** ou en cas d'impossibilité de la part du titulaire du marché hébergement de fournir les prestations demandées, ou en cas d'imprévisibilité de la mission*

8. Acquisition de parts de la société Quadrivium ventures

Le Conseil d'administration autorise par 20 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention l'acquisition par le CNRS de 30 parts de la société Quadrivium Ventures SA pour un montant de 4 500 €.

Le Conseil autorise la Présidente à réaliser toute opération nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

9. Acquisition de parts de la société Thémis SL

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, l'acquisition par le CNRS de 20 parts de la Société THEMIS SL pour un montant total de 601,20 euros.

Le Conseil d'administration autorise la Présidente à réaliser toute démarche et à signer tout acte en vue de l'application de la présente délibération.

10. Attribution de logement pour nécessité absolue de service

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 14 décembre 2015 fixant la liste de fonctions des établissements publics (organismes de recherche) du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche prévues à l'article R 2124-65 du Code général de la propriété des personnes publiques pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service, le Conseil d'administration donne, à l'unanimité, son accord pour l'attribution d'une concession de logement, à compter du 1er janvier 2018, au profit de l'agent suivant :

Ville/dépt	Fonction	Logement attribué en NAS	Délégation régionale	N°agent	Agent bénéficiaire
Villeneuve d'Ascq (59)	Gardien	VNA020 _ Logement gardien IEMN	Nord Pas de calais et Picardie	63339	Vanessa AVRAMOVIC

Fait à Paris, le 7 décembre 2017

La Présidente



Anne PEYROCHE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS

116^{ème} Séance

Jeudi 7 décembre 2017

Présidente de séance :

Mme Anne PEYROCHE

Sont présents :

M. Alain BERETZ

Mme Brigitte PLATEAU

M. Arnaud JULLIAN

M. Pierre MUTZENHARDT

Mme Sylvie RETAILLEAU

M. Eric KARSENTI

M. Nicolas CUDRE-MAUROUX

M. Régis REAU

M. Bernard ALAUX

M. Bernard DAUGERAS

Mme Sylvie GARCELON

Mme Hélène CAZAUX-CHARLES

M. Yannick BOURLES

Mme Claudia ZLOTEA

M. Christophe BLONDEL

Mme Josiane TACK

Mme Janique GUIRAMAND

Mme Carole LE CLOIEREC

Sont absents :

M. Benjamin BERTRAND (pouvoir à Régis REAU)

Mme Barbara DEMENEIX (pouvoir à Sylvie RETAILLEAU)

Mme Christine MUSSELIN (pouvoir à Pierre MUTZENHARDT)

Mme Agnès PAILLARD (pouvoir à Anne PEYROCHE)

Membres avec voix consultative :

M. Christophe COUDROY

M. Bruno CHAUDRET (abs)

Mme Marie-Laure INISAN-EHRET

M. Jean-Claude PERREL

Invités permanents :

Mme Marie-Hélène BEAUVAIS

M. Jean-Marc OLERON

M. Pierre COURAL

M. Michel MORTIER

Mme Myriam FADEL

Mme Catherine DELPECH

Invités ponctuels :

M. Pierre ROY

Mme Pascale DELECLUSE

Mme Astrid LAMBRECHT

M. Berrie GIEBELS